



Plus haut nous avons fait mention du grenier à sel de Senlis, du guet, et des impôts pour les réparations des fortifications. Ces activités pourraient intéresser les curieux du 21^e siècle que nous sommes. Aussi, ai-je relevé quelques faits qui sont survenus durant les années où Pierre Frigon a été en fonction ou les années proches.

Le grenier à sel



Anciens greniers à sel de Redon, près de Nantes, à 500 km au sud-ouest de Senlis.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Grenier_%C3%A0_sel

Le sel était essentiel pour la conservation des viandes et poissons, à cette époque. Nul ne pouvait s'en passer. Celui qui le contrôlait possédait un grand pouvoir. Le sel était sous l'autorité du roi qui en contrôlait la vente et le taxait fortement. Cette taxe arbitraire et fort impopulaire s'appelait la gabelle. Les greniers à sel étaient des entrepôts « où les sujets du roi étaient tenus de s'approvisionner. [...] L'impôt (la gabelle) atteignait cinq à dix fois la valeur du sel. Le devoir du sel n'existait pas et les habitants pouvaient acheter dans le grenier de leur choix la quantité qu'ils désiraient. Il leur était simplement délivré un récépissé prouvant que le sel avait acquitté les droits »¹⁸.

À Senlis, il y avait un grenier à sel pour l'approvi-

sionnement de la ville et des villages environnants. Accordé par le roi, c'était un droit convoité par les villes parce qu'il produisait de bons profits. « [...] La ville de Senlis avait de fréquents procès avec les villes voisines, qui jouissaient du même avantage; on se disputait les villages afin de faire augmenter les produits du grenier ». « Quand le roi Charles VII [sic] rétablit en 1404 un grenier à sel à Senlis, il accorda à la ville la marchandise du sel pour quatre années, c'est-à-dire le droit de fournir le sel pendant ce temps à ses risques et périls. Les habitants tentèrent d'abord l'opération pour leur propre compte; ils empruntèrent mille livres¹⁹, achetèrent du sel et envoyèrent même un des leurs jusqu'à Guérande, en Bretagne, pour s'en procurer; il en acheta une grande quantité pour 1 400 livres, et le fit transporter par mer à Harfleur, sur un navire frété de compte à demi avec la ville de Meaux. On installa un clerc chargé de garder les clefs du grenier et de surveiller le contrôleur royal; le sel était vendu le prix fixé par les ordonnances; on en retirait la taxe imposée par le roi à son profit et ce qui restait appartenait à la ville, qui, après avoir prélevé le prix d'achat, avait encore un beau bénéfice. Mais cette entreprise était aléatoire, puisque le profit dépendait des prix d'achat du sel, qui pouvait s'élever ou baisser suivant les circonstances, et les frais de surveillance étaient très élevés. C'est pourquoi, en 1406, la ville afferma²⁰ son droit, moyennant 200 écus d'or de redevance annuelle²¹. Ainsi, l'entrepreneur qui a pris en charge le grenier à sel verse annuellement 200 écus à la ville et prend l'entière responsabilité du grenier. L'histoire ne dit pas s'il en a retiré un profit.

Le guet

Durant cette période nous sommes en pleine Guerre de Cent Ans qui oppose de 1337 à 1453 la dynastie des Plantagenets à celle des Valois, et à travers elles le royaume de France et celui de d'Angleterre. Les escarmouches entre les nobles pour s'emparer du pouvoir et les attaques des rois d'Angleterre prétendants au trône de France sont fréquentes. C'est

(Suite page 69)

¹⁸Jean Stocker, *Le Sel*, Paris, 1949, Presses universitaires de France, p. 100.

¹⁹Monnaie de l'époque.

²⁰Affermer : louer à quelqu'un qui prend toute la responsabilité du bien (terre, grenier à sel etc.).

²¹Flammermont, p. 148 et Comité archéologique de Senlis, 1879, p. 390 et suivantes.

Sur les greniers à sel, voir aussi : J. F. Broisse, *Recherches historiques sur la ville de Senlis*, Senlis, 1835, imprimerie Desmarests, 239 pages. https://books.google.ca/books/about/Recherches_historiques_sur_la_ville_de_S.html?id=soNj8KDyGC0C&redir_esc=y

(Suite de la page 68)

une période sombre pour le peuple de Senlis. En ces temps troublés les tours de guet nécessaires en temps de paix le sont d'autant plus, particulièrement durant la nuit.

« Tous les habitants, prêtres ou simples clercs, religieux ou laïques, devaient contribuer de leur personnel à la défense de leur ville, étaient inscrits sur les contrôles du guet et servaient chacun à leur tour. Ce n'est pas que les ecclésiastiques ne fissent entendre parfois des réclamations contre les obligations militaires, qui leur étaient imposées, mais il faut leur rendre cette justice, que pendant le siège de 1418 et en général pendant tout le temps que la ville fut sérieusement menacée par les Armagnacs, c'est-à-dire jusqu'à la prise de Meaux par les Anglais, en 1422, ils firent complètement leur devoir mais un peu plus tard ils sollicitèrent des privilèges »²² d'abstention pour la garde de nuit.

En 1386, il y avait sept guets à Senlis : **rue Bellon, bourg Saint-Vincent, Vitel, rue Parisie, le Châtel, la place aux Charrons et le marché aux samedis**. En fait, les guets correspondaient aux quartiers en position stratégique pour la défense de la ville et servaient aussi d'assise au système de perception d'impôts direct, la « taille ». Pour percevoir la taille, l'assemblée générale des habitants de la ville élisait des percepteurs qui devaient lui rendre compte des montants perçus. Le guet comme tel des villes fortifiées sera toujours très présent et les guetteurs de mieux en mieux armés. Ainsi, « un recensement de 1512, à Senlis, donne un total de 983 hommes armés, divisés en dix guets. Mais déjà, les *baston à feu* prennent un rang avantageux dans l'armée et beaucoup de compagnies délaissent l'arc et l'arbalète pour y substituer le *fusil à arquerbuse* »²³.



Le 24, rue Bellon, à Senlis²⁴

Charles VI, dit le Fou (1380-1422), en guerre contre l'Angleterre

Au Moyen Âge, à part quelques exceptions, la stratégie guerrière consiste principalement à éviter les batailles rangées et l'affrontement en rase campagne. C'est une guerre d'escarmouches. De nos jours, nous sommes habitués à des armées suréquipées, bien entraînées, et composées d'hommes de carrière. Mais au Moyen Âge, les soldats étaient recrutés parmi les « sans feu, ni lieu » mal entraînés et plus attirés par l'appât du gain que par patriotisme.

« Les villes n'étaient pas seulement tenues d'aider le roi de leurs conseils et de leur argent, elles devaient encore envoyer des hommes à son armée. [...] Le roi demandait un certain nombre d'archers et d'arbalétriers bien équipés et armés et les habitants se permettaient parfois d'en fournir un peu moins. En 1382, au lieu de lever les dix archers qu'on lui demandait, la ville n'en fournit que six et les officiers royaux s'en contentèrent; les exemples de faits semblables abondent dans nos registres pour tout le règne de Charles VI. D'ailleurs, le plus souvent le roi se bornait à demander qu'on envoyât à l'armée le plus d'archers et d'arbalétriers qu'on pourrait ».

(Suite page 70)

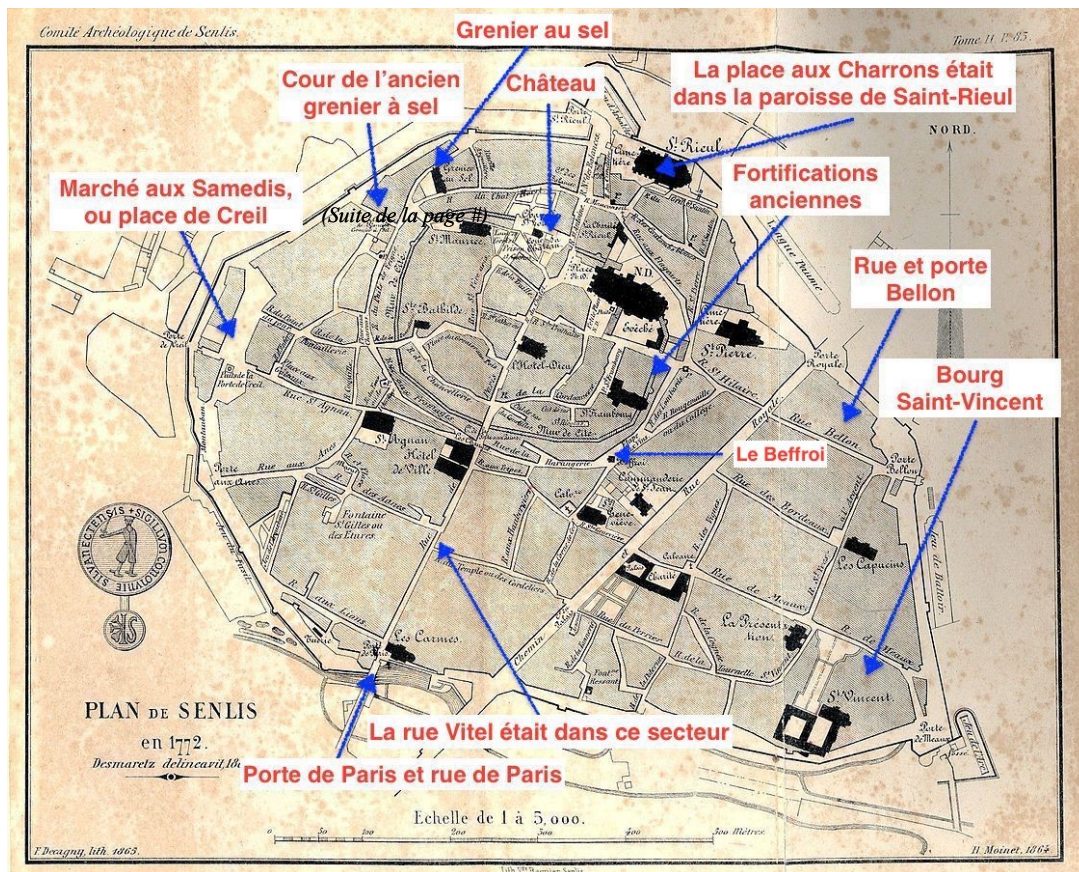
²²Flammermont, p. 121.

²³Comité archéologique de Senlis, *Comptes-rendus et mémoires, deuxième série, tome 5, année 1879*, Senlis, 1880, imprimerie de Ernest Payer, p. 229.

²⁴Le 24, rue Bellon, source: <https://www.google.ca/maps/place/24+Rue+Bellon,+60300+Senlis,+France>.

²⁵Flammermont, p. 112-113.

(Suite de la page 69)



Plan de Senlis, en 1772. On peut encore identifier la localisation des sept guets de Senlis décrits à l'époque de Pierre Frigon et l'emplacement du Belfroi et d'un ancien grenier à sel.

Sources : <http://www.bmsenlis.com/sitebmsenlis/galerie/picture.php?/3583/category/218>

et Abbé Eugène Muller, *Monographie des rues, places et monuments de Senlis*, Senlis, 1880, Imprimerie Ernest Payen. <http://www.bmsenlis.com/data/pdf/shas/muller3.pdf>. Voir aussi partie 1.



Otages lors du siège de Senlis, le 14 juin 1418, dont fait parti Maître Jehan de Beaufort, élu échevin en même temps que Pierre Frigon, dix ans plus tôt. Quatre des six otages furent décapités mais Jehan de Beaufort s'en tire indemne.

Source : <http://www.bmsenlis.com/sitebmsenlis/galerie/picture.php?/8369/category/299>

Voir : Vatin, *Senlis récits historiques*, Senlis, 1876, imprimerie Ernest Payen, p. 166-167.

Voir aussi : Comptes rendus du Comité archéologique de Senlis, 1880, p. 123-124. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k486450b>

Dans le prochain numéro : La guerre.